



**AVIS PUBLIC**

---

**ALIÉNATION DE BIENS**

À la population de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville a aliéné à titre onéreux le bien ci-dessous mentionné, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autre que par enchère ou soumission publique :

<b>Biens aliénés par la Ville</b>	<b>Acquéreurs</b>	<b>Prix (taxes non incluses)</b>
Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 678 403	Monsieur Jacques Lajoie	12 900 \$

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 11<sup>e</sup> jour mars 2022

Le greffier et directeur du Service juridique

Pierre-Alain Bouchard

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham le 11 mars 2022 et en le publiant le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an 2022.

Signé :

Pierre-Alain Bouchard

Greffier et directeur du Service juridique